

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **24/09/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

**N° 12\_300926**

**OBJET : CULTURE**  
**PATRIMOINE VILLE**  
**NUMERIQUE**

Mise à jour des tarifs des  
activités proposées par le  
Conservatoire.

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026**

**L'an Deux Mille Vingt Six, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.**

**PRESENTS :**

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Marie DOUVILLE, Monsieur René VANULS

formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Monsieur Fabio CHIKHOUNE (donne pouvoir à Monsieur Raphaël DA HORTA), Monsieur Jean-Pierre NIVET (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Virginie RAES (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD (donne pouvoir à Monsieur Mathieu NOVELLI), Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL)

**Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.**

**Délibération n°12\_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)**

**Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS rapporte :**

Le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Aubagne est une structure d'enseignement musical, chorégraphique et théâtral, agréée par le Ministère de la Culture, reconnue pour la qualité de son enseignement au plan régional. Il assure la formation initiale dans chacune de ces disciplines artistiques dans le cadre de cours individuels ou collectifs.

Le Conseil municipal a approuvé par délibération du 18 décembre 2025, la grille tarifaire des activités dispensées au sein du Conservatoire applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Au regard des frais d'acquisition, d'entretien, de nettoyage, de réparation, de stockage et de renouvellement des costumes comme des accessoires utilisés dans le cadre des enseignements et restitutions publiques, il est envisagé de créer une contribution annuelle pour les élèves de théâtre et de danse classique, ainsi qu'une contribution annuelle distincte pour les élèves de danse contemporaine, ayant pour vocation de participer aux frais de mise à disposition de costumes et d'accessoires.

Afin de maintenir une tarification équitable et cohérente avec les principes tarifaires déjà appliqués au Conservatoire, une modulation en quatre tranches de quotient familial est également prévue.

Il est ainsi proposé de créer deux contributions annuelles aux frais de mise à disposition de costumes et d'accessoires, étant précisé qu'elles s'ajoutent aux tarifs actuellement pratiqués au sein du Conservatoire, lesquels demeurent inchangés, conformément à l'annexe jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°022-30522 du 3 mai 2022 instaurant une tarification au quotient familial pour les usagers du conservatoire,

**VU** la délibération n°020-140323 du 14 mars 2023 instaurant une tarification au quotient familial pour la location des instruments de musique à disposition des usagers,

**VU** la délibération n°19-241125 du 24 novembre 2025 relative au renommage de certaines grilles tarifaires du Conservatoire et d'un tarif d'inscription aux examens en candidat libre,

**VU** la délibération n°33-181225 du 18 décembre 2025 approuvant la revalorisation des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Communal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026,

**CONSIDÉRANT** que les enseignements de théâtre, de danse classique et de danse contemporaine impliquent la mise à disposition régulière de costumes et d'accessoires, générant des charges spécifiques pour la collectivité,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, dans un souci d'équité, de fixer les contributions correspondantes selon une modulation par quotient familial,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER la création-d'une contribution annuelle aux frais de mise à disposition de costumes et d'accessoires pour les élèves de théâtre et de danse classique, selon la grille tarifaire figurant en annexe 17, ajoutée aux 16 annexes tarifaires déjà existantes pour le conservatoire ;

**Délibération n°12\_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)**

**ARTICLE 2** : d'APPROUVER la création d'une contribution annuelle aux frais de mise à disposition de costumes et d'accessoires pour les élèves de danse contemporaine, selon la grille tarifaire figurant en annexe 18, ajoutée aux 16 annexes tarifaires déjà existantes pour le conservatoire ;

**ARTICLE 3** : d'ABROGER la délibération n°33-181225 du 18 décembre 2025 approuvant la revalorisation des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Communal, et de FIXER par la présente délibération, les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Communal conformément aux principes suivants:

**Pour toute inscription aux disciplines : éveil artistique (classe de MS ou GS) / éveil en art dramatique, initiation en danse et musique,**

Des enfants résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 1)

Des enfants ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 2)

**Pour toute inscription aux disciplines : Atelier découverte, cours probatoire, cursus instrumental ou vocal, parcours sur contrat personnalisé,**

Des enfants résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 3)

Des enfants ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 4)

**Pour toute inscription aux disciplines : cursus instrumental ou vocal, parcours sur contrat personnalisé,**

Des adultes (plus de 26 ans) résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 5)

Des adultes (plus de 26 ans) ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 6)

**Pour toute inscription à une pratique collective et/ou un cours de Formation Musicale ou pour un 2ème instrument,**

Des enfants résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 7)

Des enfants ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 8)

**Pour toute inscription à une pratique collective et/ou un cours de Formation Musicale,**

Des adultes (plus de 26 ans) résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 9)

Des adultes (plus de 26 ans) ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 10)

**Pour toute inscription en Danse ou en Art Dramatique dans le cursus ou 2 cours par semaine minimum,**

Des enfants résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 11)

Des enfants ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 12)

Des adultes (plus de 26 ans) résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 13)

Des adultes (plus de 26 ans) ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 14)

**Pour la location d'instrument aux élèves débutants (Annexe 15)**

**Pour examen en candidat libre (par discipline évaluée) (Annexe 16)**

**Pour la contribution annuelle aux frais de mise à disposition des costumes et d'accessoires (danse classique) (Annexe 17)**

**Pour la contribution annuelle aux frais de mise à disposition des costumes et d'accessoires (danse contemporaine) (Annexe 18)**

**ARTICLE 4** : de PRECISER que les tarifs existant restent inchangés et d'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 013-211300058-20261001-12\_300926-DE

**webdelib**

**Délibération n°12\_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**Jean-Pierre SQUILLARI**

**Maire**

**1 oct. 2026**